

CHSCT spécial Covid 19

17 mars 2020

Le Dr TUMBA, médecin de prévention, a rappelé que nous sommes désormais passé·e·s en stade 3 de la pandémie.

Le Directeur a rappelé les mesures déjà prises :

- Fermeture des accueils physiques (dès lundi matin), l'accueil sur RDV restant possible.
- Mise en place d'audioconférences avec les chefs de service

Nous sommes passés en PCA (plan de continuation d'activité), donc les chefs de service ont dû recenser les missions prioritaires et les agents dans ce périmètre, ainsi que les agents « empêchés » (garde d'enfants, personnes à risques...)

Le principe, c'est que le moins d'agent·e·s possibles soient présent·e·s en même temps dans les services.

Seul le personnel effectuant des missions prioritaires, qui ne peut pas télétravailler, peut venir dans le service.

Plusieurs précisions :

- **Les gardes d'enfants**

Une autorisation d'absence est accordée sans condition. Elle peut être partagée entre les parents. Elle est fractionnable en demi-journée.

Il nous a été confirmé que **la garde d'enfant et le télétravail ne sont pas compatibles.**

- **Les personnes à risque**

Le principe est la protection des agent·e·s. Une autorisation d'absence est accordée.

Les personnes à risque doivent se signaler auprès du Dr Tumba ou de leur médecin traitant, qui devra contacter le Dr Tumba.

Un certificat médical devra être fourni à la direction dès que possible.

Ces consignes seront mises en ligne sur Ulysse Charente.

Ces deux autorisations d'absence seront saisies par les chefs de service.

- **Le télétravail et l'organisation du travail**

C'est le principe de base pour les personnes non empêchées, et qui exercent des missions prioritaires compatibles avec le télétravail.

Toutefois, le parc informatique actuel ne permettra pas une mise en place étendue.

Ainsi, les missions prioritaires ont été définies par la DG et déclinées par service. Les chefs de service ont la charge d'organiser le fonctionnement des missions prioritaires du service, avec à l'esprit l'objectif d'avoir le moins d'agents présents dans le service.

Le directeur a précisé qu'il fallait prévoir des roulements, pour que tout le monde participe aux efforts.

En fonction de ce recensement, des autorisations de déplacement dérogatoires sont établies ce soir par les chef-fe-s de service. Il faut absolument les porter sur soi à chaque déplacement professionnel.

A noter que les personnels ne travaillant pas dans un service prioritaire peuvent être amenés à renforcer les services prioritaires.

Des cas « contact » (c.à.d des personnes ayant été en contact avec une personne reconnue porteuse du virus) ont été recensés par la direction.

Ces personnes ont été confinées à leur domicile dès information de la direction. Le Dr TUMBA a rappelé que si lesdites personnes ne développent pas de symptômes, il n'y a pas lieu de prendre de mesures particulières autres que le respect des mesures barrières que vous connaissez tou-te-s !

Rappel :

**seuls les gestes barrières constituent une protection,
pour vous-mêmes mais surtout pour les autres !**

Restons solidaires.

Pour toute interrogation médicale, contactez le médecin de prévention :

Dr Joseph TUMBA

05 45 97 58 90

joseph.tumba@finances.gouv.fr

Vos représentant-e-s :

Isabelle DESMORTIER, CGT

Philippe ROUZEAU, FO

Fabienne DARDILHAC, Amélie BLANC, François POUYDEBASQUE, Solidaires Finances Publiques